

Surprise sur prise, l'Etat se mêle du prix de ce que nous mangeons et les effets pervers surgissent



L'enfer est pavé de bonnes intentions. En France, les députés sont passés maîtres en matière de pavage et déploient tous les jours des trésors d'ingéniosité pour des dalles colorées, des carreaux chatoyants et plus souvent encore des tuiles finement ouvragées. Avec la Loi Alimentation, nous en avons un nouvel exemple brillant.

Avec
H16

On s'en doute : l'histoire n'a bien sûr pas commencé en octobre de l'année dernière, mois pendant lequel cette Loi Alimentation était examinée puis votée par nos carrelers hystériques. En fait, cela fait des années que différents lobbys, syndicats professionnels et courants d'opinions travaillent au corps la députation nationale afin de faire passer l'idée qu'il faut absolument que l'Etat, dans sa grande sagesse, intervienne dans l'ensemble de la chaîne de production alimentaire, depuis l'exploitant agricole jusqu'à la grande surface en passant par les distributeurs et autres grossistes, pour « *développer une alimentation plus saine et recréer de la valeur pour mieux la répartir entre tous les maillons* » de cette chaîne.

En somme, à l'orée du débat, tout est clair : le législateur *doit* intervenir pour stopper la guerre des prix et redonner du pouvoir d'achat aux agriculteurs, tout simplement parce que l'État a toujours été efficace lorsqu'il s'agit d'intervenir, qu'il a toujours mis en place des lois pertinentes lorsqu'il s'agit de réguler les prix, qu'il a toujours montré du discernement lorsqu'il s'agit de donner du pouvoir d'achat à l'un ou à l'autre.

Et c'est donc sans surprise que, lors des discussions de cette Loi Alimentation, les débats furent houleux, au point que le Sénat avait refusé d'en examiner la deuxième mouture qui lui avait été présentée. À la fin, [la loi fut bel et bien votée](#) sans pour autant satisfaire personne. Il est entendu qu'une loi ne peut jamais satisfaire tout le monde mais il est moins fréquent que, même lorsqu'elle ne contente personne, elle parvienne tout de même à être votée. Mais nous ne sommes qu'en octobre, quelques semaines avant le début des gilet-jauneries, et la République en Marche est encore fringante dans ses petits souliers vernis : elle peut donc trotter sans souci sur les remarques des uns et des autres, à commencer par [les lettres pourtant remontées](#) de certains distributeurs à son sujet. Les mises-en-gardes y sont pourtant claires : avec une telle loi et selon Michel-Edouard Leclerc, plusieurs milliers d'articles verront leur prix augmenter de 1 à 10%.

Bah. Qu'à cela ne tienne ! Après tout, si l'on veut que nos agriculteurs soient mieux rémunérés, il faut que leurs productions soient vendues plus cher, n'est-ce pas. Le peuple s'adaptera, voilà tout.

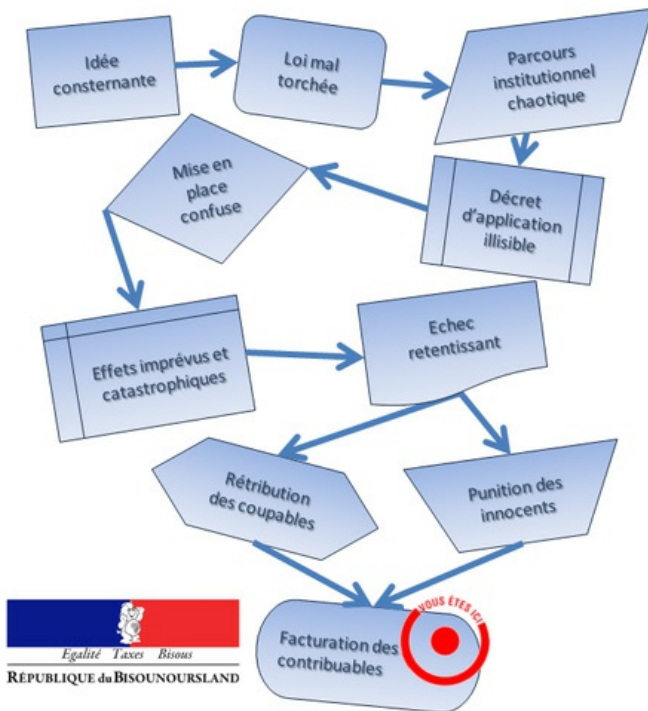
C'est en tout cas la logique qui se cache derrière certains des articles de la Loi : puisque les producteurs ne gagnent pas assez, c'est que les prix pratiqués ne sont pas assez élevés. Il est donc à présent inscrit dans la loi que les distributeurs (typiquement, les grandes enseignes de supermarchés) **n'ont plus le droit de vendre des produits alimentaires à prix coûtant ou avec une trop faible marge**. Pour l'esprit manifestement nimbé de vapeurs éthyliques d'une majeure partie de nos députés et de nos ministres, si on

impose une marge minimale et donc un prix plus élevé, cela se traduira par un achat à coût plus élevé chez le producteur.

Ce vendredi premier février, la loi entre donc en vigueur et, d'ores et déjà, les choses sont claires : des produits vont effectivement voir leurs prix augmenter de façon sensible, exactement comme l'avait d'ailleurs envisagé Michel-Edouard Leclerc ainsi que tous les observateurs attentifs de cette histoire. Conformément au texte de loi, les marges vont donc augmenter sur des produits d'appel, et... C'est tout.

Il faut se pincer pour le croire, mais les explications vasouillardes des thuriféraires de la Loi en question ne font guère assaut de clarté pour expliquer par quel mécanisme tortueux le fait de relever les prix du Nutella permettront à un producteur laitier de Normandie de mieux s'en sortir, ni en quoi l'augmentation du prix du Coca-Cola va permettre à l'exploitant agricole de la Beauce de mieux finir ses fins de mois. La lecture, même très attentive, [des arguments déployés dans la presse](#) ne permet en rien de répondre à la question du lien entre ce que la loi recherchait et les effets réellement observés.

Même si on ne peut bien sûr pas écarter l'habituelle pignouferie de presse tant nos amis journalistes sont rarement coupables d'expliquer clairement et correctement des phénomènes simples, surnage malgré tout l'hypothèse qu'une fois encore, une loi mal torchée a été écrite avec les pieds par une brochette d'incompétents suite à des pressions de lobbies ridicules pour aboutir à des effets aussi prévisibles qu'indésirables et particulièrement contre-productifs dans cette période plutôt tendue concernant le pouvoir d'achat des uns et des autres.



Il serait cependant naïf d'imaginer que ces effets sont indésirables

pour tout le monde.

S'il semble assez évident que les principaux destinataires de la mesure, les exploitants agricoles et les producteurs français, ne verront jamais la couleur de ces augmentations, et si les distributeurs verront probablement le bénéfice de ces marges supplémentaires largement érodé par la perte de clientèle induite, l'augmentation des prix payés en caisse bénéficiera certainement à l'acteur principal de cette loi : l'État ne perdra pas une miette de l'augmentation de TVA qui lui sera reversée.

Et lorsque les caisses sont archi-vides, que la distribution de pognon tous azimuts continue en mode ventilateur et que les impôts directs ne peuvent plus être augmentés à cause d'une petite grogne passagère assez irritante, voilà une excellente affaire, ne trouvez-vous pas ?

De façon assez claire, cette Loi Alimentation va se traduire par un renchérissement des denrées de base que le Français moyen achète régulièrement. Coïncidence intéressante : la même loi entend protéger le prix de certains produits comme les légumes frais et la viande, qui ne sont justement pas achetés en volume par ce Français moyen. Coïncidence encore plus troublante : c'est aussi ce même Français qu'on retrouve sur les ronds-points, et qui a récemment endossé son gilet de sécurité pour protester contre cette taxation sans fin et la diminution de plus en plus douloureuse de son pouvoir d'achat.

Bref, la mise en coupe réglée du tiers-État, celui qui supporte les deux autres, continue sans relâche. Cela va forcément très bien se terminer.

[Article publié initialement sur le blog d'H16](#)